

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin
Madame la conseillère Sylvie Beaumont
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et
Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et personnes présentes, ainsi qu'aux téléspectateurs de la télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

581-34-2016

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 21 ET 28 NOVEMBRE 2016

582-34-2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 21 et 28 novembre 2016, copie desdits procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

583A-34-2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 21 novembre 2016, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

583B-34-2016

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 28 novembre 2016, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT – DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL

584-34-2016

Le greffier de la Ville dépose à la table du Conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil et ce, conformément à la Loi *sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR L'ANNÉE 2017 – ADOPTION

585-34-2016

CONSIDÉRANT QUE tout conseil municipal doit, conformément à ses obligations légales, adopter, par résolution et avant le début de chaque année, un calendrier de ses séances ordinaires qu'il aura précédemment établi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décider, par résolution, qu'une séance soit tenue à une autre date ou heure que celle prévue au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit donner un avis public dudit calendrier des séances ordinaires et de tout changement à ce calendrier;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier sera diffusé à l'intérieur du bulletin d'information municipal distribué à chaque adresse de la municipalité et sur le site Internet www.ville.alma.qc.ca;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui seront tenues à la salle du conseil, située au 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma, à compter de 19 h :

- 16 janvier 2017;
- 6 et 20 février 2017;
- 6 et 20 mars 2017;
- 3 et 18 avril 2017 (lendemain du lundi de Pâques);
- 2 et 15 mai 2017;
- 5 et 19 juin 2017;
- 3 juillet 2017;
- 7 août 2017;

- 5 (lendemain de la Fête du travail) et 18 septembre 2017;
- 2 octobre 2017;
- 20 novembre 2017;
- 4 et 18 décembre 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÊTES DU 150^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'ALMA – JEUX DU QUÉBEC HIVER 2017 – AFFECTATION D'UNE SOMME ADDITIONNELLE DE 115 000 \$

586-34-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma va célébrer son 150^e anniversaire de fondation en 2017;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces festivités, la Ville d'Alma va présenter la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos d'utiliser le surplus accumulé non affecté de la Ville afin d'ajouter une somme de 115 000 \$ à la réserve financière constituée en 2014 pour défrayer le coût de ces activités;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'affectation d'une somme additionnelle de 115 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté de la Ville d'Alma, afin d'augmenter la réserve financière pour défrayer le coût des activités prévues pour le 150^e anniversaire de fondation de la Ville incluant celles de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MARMITE FUMANTE INC. – SUBVENTION 2017

587-34-2016

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants de « La Marmite fumante inc. » et l'étude complétée lors de l'élaboration du budget 2017;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 4 000 \$ en argent et de 500 \$ en services à « La Marmite fumante inc. » pour l'exercice financier 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET D'IMMOBILISATION #039 – MISE À NIVEAU – HYGIÈNE DU MILIEU 2016

588-34-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire exécuter les travaux de mise à niveau pour le Service de l'hygiène du milieu prévus au projet d'immobilisation #039, incluant notamment les travaux suivants :

- Remplacement de la chambre de vanne Champlain;
- Sectorisation du réseau d'eau potable;
- Conduite de relève (usine de filtration);

- Remplacement d'équipements de distribution et de contrôle (usine de filtration);

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ces travaux seront préparés par le Service technique de la Ville d'Alma et que les coûts de ces travaux sont estimés à 343 300 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux* (L.R.Q., c T-14), le conseil municipal peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsqu'il pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de décréter les travaux ci-haut mentionnés et décrits au projet d'immobilisation #039;

d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter ces travaux ainsi qu'à faire les dépenses requises, jusqu'à concurrence d'une somme de 343 300 \$, le tout conformément aux estimations produites par le Service technique de la Ville d'Alma, en date du 24 novembre 2016, copie de tel document demeurant annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

à cette fin, d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 343 300 \$, incluant les dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières, prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2016, une somme jusqu'à concurrence de 343 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOGGING DU PÈRE NOËL – AUTORISATION À EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE

589-34-2016

CONSIDÉRANT QUE pour la 5^e année consécutive, en collaboration avec le Club d'athlétisme Jeannois, un groupe de bénévoles organisent le « Jogging du Père Noël » où les participants doivent être habillés en Père Noël;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, qui se tiendra le 18 décembre 2016, nécessite l'utilisation de certaines rues, notamment le quadrilatère formé de l'avenue du Pont Sud, du boulevard Saint-Luc, du boulevard Saint-Jude et du boulevard Auger Ouest;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur de cette marche afin d'obtenir une autorisation écrite pour leur permettre d'emprunter les rues de la Ville d'Alma et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le comité organisateur de l'activité « Le Jogging du Père Noël », à emprunter les rues de la Ville d'Alma et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec, lors de la 5^e édition de l'événement », le 18 décembre 2016, le tout, selon l'itinéraire soumis à la Sûreté du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS D'ALCOOL – FESTIVITÉS D'OUVERTURE – FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'ALMA

590-34-2016

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma, l'activité suivante se déroulera au centre-ville comme suit :

Dates	Nom de l'événement	Lieux
31 décembre 2016 au 1 ^{er} janvier 2017	Festivités d'ouverture 150 ^e anniversaire de la Ville d'Alma	<ul style="list-style-type: none"> • rue Sacré-Cœur, Ouest; • rue Saint-Joseph; et • stationnement de l'église Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité, les organisateurs désirent faire une demande pour l'obtention des permis de vente d'alcool pour ces journées d'activités;

CONSIDÉRANT QU'ils sollicitent l'accord de la Ville d'Alma pour la présentation de cette demande, avec, si possible, l'autorisation de vendre des boissons gazeuses et des boissons alcoolisées dans des cannettes au lieu de verres en plastique;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma autorise et appuie « Le comité organisateur des fêtes du 150^e anniversaire d'Alma » à présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la demande pour l'obtention des permis d'alcool requis pour la tenue de l'activité ci-haut mentionnée sur la rue Sacré-Cœur Ouest, la rue Saint-Joseph et le stationnement de l'église Saint-Joseph."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LES FÉERIES DE L'ÎLE – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION –

591-34-2016

COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les Féeries de l'île » organise diverses activités hivernales les 10 et 11 décembre 2016, notamment une course et une marche ainsi qu'une parade de Noël;

CONSIDÉRANT la demande formulée par cet organisme afin d'obtenir une autorisation écrite pour lui permettre de fermer certaines rues dans le secteur de Saint-Cœur-de-Marie et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec conformément aux exigences du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de cet organisme et le plan de visibilité offert;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'organisme « Les Féeries de l'île » à fermer temporairement certaines rues dans le secteur de Saint-Cœur-de-Marie et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec lors des activités suivantes :

- la course et la marche dans les rues, qui aura lieu le 10 décembre 2016;
- la parade de Noël, qui aura lieu le 11 décembre 2016;

et d'autoriser le versement d'une aide financière jusqu'à concurrence de 1 500 \$ à l'organisme « Les Féeries de l'île », cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, étant entendu qu'il faudra déduire de cette somme les demandes de services formulées par cet organisme, le tout conditionnellement à la tenue de l'événement."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION – ACCÈS CONDITIONS VIE LAC-SAINT-JEAN-EST – 592-34-2016
CAFÉ COMMUNAUTAIRE L'ACCÈS

CONSIDÉRANT QUE « Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est » est un organisme sans but lucratif offrant des services auprès d'une clientèle qui se compose de personnes en situation de pauvreté afin de permettre une amélioration de la justice sociale et de meilleures conditions de vie sur le territoire de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a ouvert en 2015 le café communautaire L'Accès, un milieu de vie et de mixité sociale qui est vite devenu un lieu de rassemblement, de partage et de solidarité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de cet organisme afin de soutenir le démarrage de ce café communautaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme « Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est » pour le soutien au démarrage du café communautaire L'Accès, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville et payable comme suit :

- Un premier versement de 2 500 \$ en 2016;
- Un second versement de 2 500 \$ en 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC – APPUI

593-34-2016

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IQ L'ATELIER COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ – ACTIVITÉS 2016 – 594-34-2016
SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants d'IQ L'Atelier Coopérative de Solidarité pour l'organisation de l'ensemble de sa programmation de l'année 2016, incluant la Flashe fête;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et la recommandation favorable du comité des arts et de la culture;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 \$ à l'organisme IQ L'Atelier Coopérative de Solidarité pour l'organisation de l'ensemble de sa programmation de l'année 2016, incluant la Flashe fête."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – MÉRITE CYCLISTE QUÉBÉCOIS

595-34-2016

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Mérite cycliste québécois de la Fédération québécoise des sports cyclistes tenu le 20 novembre 2016, des athlètes et entraîneurs almatois ont été honorés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de féliciter ces athlètes et entraîneurs;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de féliciter les athlètes et entraîneurs suivants, qui ont été honorés lors du Mérite cycliste québécois de la Fédération québécoise des sports cyclistes, tenu le 20 novembre dernier :

Catégories	Gagnants
Athlète par excellence masculin :	Monsieur Léandre Bouchard
Athlète féminine Relève :	Madame Catherine Fleury
Entraîneur de l'année, Vélo de montagne :	Monsieur Jude Dufour
Cyclisme sur route junior féminin :	Madame Ann-Pascale Ouellet
Coupe Québec vélo de montagne XCO sénior élite :	Madame Anne-Julie Tremblay
Club haute performance :	Le Club Cyclone d'Alma
Hommage spécial en cyclisme paralympique :	Madame Audrey Lemieux."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FOSSÉ DE DRAINAGE ET DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE – LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ROBERVAL-SAGUENAY

596-34-2016

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire réaliser des travaux afin d'améliorer la capacité de l'égout pluvial desservant l'avenue Nolin;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire de procéder aux travaux d'installation d'une conduite d'égout pluvial, le creusement et le profilage de fossés dans le prolongement de l'avenue Nolin, selon les plans préparés par le Service technique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent s'effectuer sur la propriété de la Compagnie de chemin de fer Roberval Saguenay, soit une partie du lot 2 924 764;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite par la même occasion obtenir une servitude de passage pour le maintien et l'entretien d'une ligne de distribution d'énergie électrique;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette de ces servitudes est plus amplement décrite dans la description technique et le plan l'accompagnant préparés par monsieur Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1466 de son répertoire;

CONSIDÉRANT le projet de contrat rédigé par Me Christel Simard-Monast;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents légaux nécessaires à l'obtention des servitudes d'égout pluvial et électrique et de passage requises auprès de la Compagnie de chemin de fer

Roberval-Saguenay sur une partie du lot 2 924 764, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, notamment le contrat rédigé par Me Christel Simard-Monast."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 287-2016 AYANT POUR OBJET D'ABAISSE LA LIMITE DE VITESSE DANS LES ZONES SCOLAIRES IDENTIFIÉES SUR LE BOULEVARD SAINT-LUC ET SUR L'AVENUE DES ÉTUDIANTS À 30 KM/HEURE

597-34-2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 287-2016 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 287-2016 ayant pour objet d'abaisser la limite de vitesse dans les zones scolaires identifiées sur le boulevard Saint-Luc et sur l'avenue des Étudiants à 30 km/heure."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TAUX D'IMPOSITION, LE MODE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2017

598-34-2016

Monsieur le conseiller Alain Fortin, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de décréter les taux d'imposition, le mode de perception des taxes foncières et la tarification des services pour l'année 2017.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LA COTISATION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) D'ALMA POUR L'ANNÉE 2017

599-34-2016

Monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de fixer la cotisation annuelle de la Société de Développement Commercial S.D.C. d'Alma pour l'année 2017.

SOUSSIONS – SONDAGES AU ROC DANS LES AVENUES LABRECQUE ET DU COTEAU AINSI QUE DE LA RUE BERGERON

600-34-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour des sondages au roc dans les avenues Labrecque et du Coteau ainsi que de la rue Bergeron, les soumissions suivantes ont été reçues le 28 novembre 2016 :

Soumissionnaires	Prix – taxes incluses
SNC-Lavalin GEM Québec inc. – Jonquière	8 623,13 \$
GHD Constultants Itée – Chicoutimi	12 233,34 \$
Englobe Corporation inc. – Chicoutimi	12 946,19 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour les sondages au roc dans les avenues Labrecque et du Coteau ainsi que de la rue Bergeron, à la firme « SNC-Lavalin GEM Québec inc. » de Jonquière, pour un montant de 8 623,13 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le règlement d'emprunt 251-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

INFORMATIONS – FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'ALMA **601-34-2016**

Dans le cadre des festivités des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma, Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay dévoile la couleur officielle choisie pour le pavage sur le territoire municipal. Ainsi, il invite tous les citoyens à utiliser des ampoules de couleur bleu pour éclairer leurs résidences, et ce, tout au long de l'année 2017.

COLLECTE DE SANG **602-34-2016**

Monsieur le conseiller Alain Fortin invite la population à participer en grand nombre à la collecte de sang organisée par le service de la prévention des incendies de la Ville d'Alma et des Régies du Secteur Sud et Nord qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2016, de 13h30 à 20h30, au Complexe Jacques-Gagnon. L'objectif est de 500 donateurs.

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE **603-34-2016**

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS **604-34-2016**

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 30.


greffier


maire